

Séance du 22 juillet 2016

La séance est ouverte à 19h00

Présents : BOITEL D., HENRY A., CREC'HRIOU Y., LE GAC B., MONTMIRAIL F., LE HENNAF A., CHEREL O., DRU E., LE HOUEROU A., MARONNE M.

Excusés : BIENVENUT A., LE CALVEZ J. (pouvoir à Mireille MARONNE), HARRAR J.J., Florence OUVRARD (pouvoir à Dominique BOITEL),

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil à observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Nice.

Approbation du compte rendu du 27 mai 2016. Approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Béatrice LE GAC

1. Décision modificative n°1 budget camping

Monsieur le Maire expose la situation.

En 2015, un réfrigérateur a été remplacé dans un mobilhome. Le montant de cette acquisition a représenté 303.46€

Monsieur Le Maire propose un amortissement exceptionnel sur l'exercice 2016 d'un montant de 303.46€ sur l'exercice 2016.

Cet amortissement fait l'objet d'écriture d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir des crédits.

| Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------|-----------------|
| 6811 – dotation aux amortissements | 303.46 € | |
| 6156- Maintenance | - 303.46€ | |
| Investissement | Dépenses | Recettes |
| 28181- installations gles, agencements et aménagements divers | | 303.46€ |
| 1641 - emprunt | | - 303.46€ |
| Total | 0.00 € | 0.00€ |

Avis favorable à l'unanimité.

2. Aménagement route de Pont Ar Hoail : plan de financement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de poursuivre les travaux de sécurisation et d'aménagement de la voie d'accès au bourg et la mise en place de cheminements doux le long de la vallée du Doudu pour répondre aux vitesses excessives.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 112 729,60 € H.T.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour lequel la commune a obtenu une subvention d'un montant de 17 972,64€ sur une base subventionnable de 51 350,40€.

Par ailleurs, un fonds de concours en lien avec le projet de territoire dit « circulations douces » subventionne également ce type de travaux ; ce fonds de concours est plafonné à 15 000€.

Aussi, le conseil départemental aide les projets d'aménagements destinés à ralentir la vitesse en agglomération au titre des amendes de police sur une base de 30% du cout HT, la dépense étant plafonnée à 80 000€.

Par contre la commune ayant perçue une aide de 9 539€ pour l'aménagement de la route de Trézény et ayant une demande en cours pour l'acquisition de radars pédagogique d'un montant de 1 320€, elle ne peut prétendre à une aide supérieur à 19 200€ car l'aide du conseil départemental à une commune est plafonnée à 30 000€ pendant une période de 3 ans.

Puis, ces travaux sont inscrits au contrat de territoire 2016-2020 de Lannion-Trégor-Communauté.

Le maire propose donc de solliciter une subvention auprès de Lannion Trégor Communauté et du conseil départemental en ce qui concerne ce projet.

Le plan de financement serait le suivant :

| <i>Dépenses HT</i> | | <i>Recettes HT</i> | | | <i>Pour rappel</i> |
|---|-----------------------|---|--------------------|--------------|---|
| Description des postes de dépenses | Montant HT (€) | Financier (co-financement envisagé) | Montant (€) | % | Montant HT au moment des demandes de subvention |
| Route de Pont Ar Hoail | 112 729,60€ | Fonds concours communautaire (route de Pont Ar Hoail) | 15 000 € | 13.31 | |
| | | Conseil départemental politique sectorielle « opérations de sécurité » | 19 200 € | 17.03 | Aide plafonnée à 30 000€ sur 3 ans Perçu en 2015 : 9539€ Dde en cours :1320 € (radars péda) |
| | | DETR | 17 972 € | 15.94 | 51 350,40€ |
| | | Contrat de territoire | 11 035 € | 9.79 | 83 000,00€ |
| | | Autofinancement | 49 522,60 € | 43,93 | |
| Total | 112 729,60 € | Total | 112 729,60 € | 100 | |

Avis favorable à l'unanimité.

Emmanuel DRU présente le projet d'aménagement.

Un cheminement piéton sera créé à partir de l'entrée piétonne du camping.

La mise aux normes PMR en face sera sécurisée avec une barrière en bois renforcé en acier jusque la 1^{ier} écluse après le virage.

Il sera nécessaire d'élargir la voirie pour permettre la création de deux places de stationnements.

Il en sera de même en face avec la création d'écluses.

La 2^{ème} option serait de créer une passerelle de 26 mètres au-dessus du Douurdu. A ce moment-là, une seule écluse pourra être installée par manque d'espace.

Un cheminement d'une largeur de 1.5 à 1.8 m sera protégé par des potelets en bois.

Avant l'entrée du camping, un plateau pour montrer la zone à « 30 » permettra de casser la vitesse.

Monsieur Le Maire suggère de mettre en place un miroir pour faciliter la sortie de l'impasse du Dourdu aux riverains.

Emmanuel DRU suggère que ce miroir soit protégé par des potelets.

Monsieur Le Maire informe d'une réunion publique début septembre pour présenter aux riverains le projet.

3. Convention prestation services activités CAP SPORT VACANCES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des activités CAP SPORT VACANCES, des associations vont intervenir durant ces temps d'activités.

Des conventions seront passées avec lesdites associations.

Il donne lecture d'une convention type proposée dans le cadre d'un stage Hip-hop.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Convention mise en place ACTES

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Subvention voyages scolaires

Sur propositions du Maire, Le Conseil Municipal est invité à voter les subventions suivantes

| 2016 | | | |
|-------------|---------------------------------|---------|--------|
| 1 | Ecole Notre Dame KERMARIA | 1 élève | 46,00€ |
| 2 | Collège Notre-Dame de la Clarté | 1 élève | 46,00€ |

Avis favorable à l'unanimité.

6. Formation BAFD animateur

L'adjoint territorial d'animation de la commune doit obtenir son BAFD, pour les besoins du service.

L'organisme CEMEA est retenu pour la première partie « formation générale » de la Formation BAFD pour un montant de 702 €, les frais afférents à cette formation et en particulier, les frais de déplacement de l'agent seront pris en charge par la commune.

11 voix pour, 1 abstention.

7. Convention LTC lutte contre le Frelon asiatique

Monsieur le Maire expose les motifs, pour lutter contre le Frelon asiatique.

LTC propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

| Type d'intervention | Contribution LTC | Contribution commune |
|--|------------------|----------------------|
| Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm) | 10 €/nid | 10 € |
| Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm) | 40 €/nid | 40 € |

Ce dispositif est mis en place à titre expérimental pour l'année 2016. Il sera évalué en fin d'année avant une éventuelle reconduction.

Le conseil décide d'adhérer au dispositif proposé par LTC en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, de solliciter Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté, de nommer Alain HENRY comme référent élu et le référent du service technique sera nommé ultérieurement.

Par ailleurs, un propriétaire a du faire détruire un nid de frelons début juillet. Monsieur le Maire propose de prendre en charge cet acte.

Avis favorable à l'unanimité.

8. Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé : LTC

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Lannion Trégor Communauté a intégré à son Plan Climat-Air-Energie Territorial l'objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques et propose à ses communes membres, le service en conseil en Energie Partagé (CEP).

A cet effet, il donne lecture d'un projet de convention d'adhésion à ce nouveau dispositif.

Monsieur Alain HENRY est désigné « Référent Energie » au sein du conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité.

9. Participation exceptionnelle pour la commune de Trémel suite incendie de l'église

Monsieur le Maire fait au conseil l'exposé suivant :

L'un des plus beaux fleurons du riche patrimoine du Trégor est parti en fumée au soir du 21 juin 2016. L'incendie de l'église de Trémel a détruit une charpente sculptée remarquable faite de sablières, de blochets, d'entrants extraordinairement décorés. Une statuare ancienne a été anéantie. Le chemin de croix de 14 tableaux peints par Xavier de Langlais en 1935 a disparu. Le bâtiment est fragilisé et les travaux de restauration entrepris par la commune aidée d'une association locale particulièrement active et volontaire ont été réduits à néant.

Le Trégor est touché au cœur de son patrimoine, de sa culture, de son histoire et il faudra restaurer l'église de Trémel. Dès le 24 juin, le Président de Lannion-Trégor Communauté a lancé un appel à la solidarité des communes trégorroises. Les 60 communes qui constitueront le 1er janvier prochain la nouvelle communauté de Lannion Trégor comptent ensemble plus de 100 000 habitants et 1 € par habitant permettra donc de rassembler 100 000 € qui ajoutés aux remboursements des assurances, aux concours de l'Etat, de la Région, de la Communauté de Lannion-Trégor, des fondations et des particuliers contribueront au financement des lourds travaux à venir, allégeant ainsi la charge insupportable pour la commune de Trémel.

Le Conseil Municipal souhaite tout d'abord exprimer sa solidarité et son soutien aux élus et aux habitants de Trémel et décide de verser à la commune de Trémel, pour la restauration de son église, une subvention exceptionnelle de 1 € par habitant, soit 1 018 € à prélever sur l'article 2041412 du budget communal 2016.

Avis favorable à l'unanimité.

10. Décision modificative budget principal

Monsieur le Maire explique que pour permettre le versement de la subvention exceptionnelle à la commune de Trémel, il est nécessaire de réaliser une décision modificative pour alimenter l'article 2041412.

Cet article budgétaire nécessite d'être amorti.

Monsieur le Maire propose donc l'écriture suivante et de réaliser un amortissement exceptionnel sur une durée de 1 an.

| Fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 6811 – dotation aux amortissements | 1 018 € | |
| | 7325- fonds de péréquation FPIC | | 1 018€ |
| Investissement | | Dépenses | Recettes |
| chap | | | |
| 204 | 2041412- subvention équip versées | 1 018 € | |
| 040 | 2804412 – subv équipements | | 1 018€ |
| | Total | 0.00 € | 0.00€ |

Avis favorable à l'unanimité.

11. Questions diverses

a. Indemnisation frais kilométrique

Dans le cadre des activités CAP SPORT VACANCES, le comité départemental de Rugby doit intervenir pour un stage. L'intervenant sera indemnisé de ses frais de transport par la commune de KERMARIA-SULARD sur la base des taux fixés par l'Arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

La personne remplira une fiche de déplacement.

Avis favorable à l'unanimité.

b. Rapport SMITRED

Monsieur CHEREL Olivier expose le rapport annuel 2015 du SMITRED.

Les principaux points de ce bilan (comparaison 2015 par rapport à 2014) sont en matière de tonnage : la stabilité de OMr (ordures ménagères résiduel), la stabilité de la collecte sélective, la diminution des déchets végétaux, l'augmentation des encombrants et du bois et le développement des nouvelles filières (objeterie par exemple qui consiste à la remise en fonction d'objets recyclés).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

c. Motion de soutien au centre hospitalier de Lannion-Trestel

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de voter une motion de soutien au centre hospitalier de Lannion-Trestel pour le maintien de la capacité actuelle en termes de lits d'hospitalisation, d'emplois.

Avis favorable à l'unanimité.

d. Autres sujets

Annie LE HENAFF remercie le personnel technique pour la pose de clôture dans le parc de la cité des lauriers et aborde le problème d'accès à la garderie (marches) dans le cadre des permanences du relais parents assistants maternels.

Fin de séance à 20 heures